

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN
DU 25 JUIN 2026

Membres présents ; 11

Membre absent ; 1

Présents ; Thierry BARNEON, Virginie DESTRAYES, Jean Michel DOUX, Jacques PINEAU, Elisa GUENEAU, Jean Noël GUENEAU, Patrick RIOLINO, Samuel PRAIZELIN, Maude COUDRIN, Jacqueline D'HIVERT .

Absent : Nathalie CREBOIS

Secrétaire de séance ; Jacqueline D'Hivert

Séance ouverte à 19H00

ORDRE DU JOUR ;

- *ONF : Facturation électronique des ventes de bois
- *Désignation d'un délégué de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- *Base adresse Nationale : Data .gouv (devis par la poste)
- *Demande de subvention : Association des petites rêveries
- *Questions diverses

ONF : Facturation électronique des ventes de bois

Après présentation, il a été voté pour 9 voix pour et 1 abstention

Désignation d'un délégué de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Patrick RIOLINO est élu à l'unanimité délégué

Base adresse Nationale : Data.gouv (devis par la poste)

En attente de devis par la poste, le conseil reporte cet ordre du jour au prochain Conseil Municipal

Demande de subventions : Les petites rêveries

Après un vote, aucune subvention n'est attribuée : 1 abstention et 10 contre

Questions diverses :

Lecture des listes des délégués et suppléants des listes électorales et de la commission communale des impôts directs

Concernant la DETR pour la réfection de la nouvelle mairie à l'ancienne école il a été attribuer la somme de 13905,20 ce qui correspond à 45 % de la somme totale qui est 30900,45

Le devis de la réplique de l'église d'ASNAN d'une somme de 3840 euros TTC a été signé par le département de la Nièvre qui le prend totalement en charge

Nous envisageons l'achat d'un coussin berlinois afin de remplacer les 2 morceaux abîmés

La facture de MR GAULON Damien pour le fauchage des bas cotés est de 230,40 TTC

Lecture du rapport de présentation au Conseil Municipal concernant la mise à disposition d'un local communal

Il est décidé d'ététer quelques arbres pour rendre une partie de la vierge visible en venant de Brinon : Vote 8 pour 1 abstention 1 contre. Mr PINEAU vote contre pour raison de protection de l'environnement.

Fin de séance : 20H45

Le Maire,
RIOLINO Patrick

Secrétaire de Séance,
D'HIVERT Jacqueline